

Les Parisiens appelés à contribuer au Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Jusqu'au 2 juin, le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement est mis à la disposition des Parisiens, afin qu'ils apportent leurs remarques et leurs contributions.

L'environnement sonore est un facteur important de qualité de vie et de santé publique. Il est aussi un motif de préoccupation pour 82% des Français et 86% des habitants de l'agglomération parisienne. Consciente de ces enjeux, Célia Blauel, adjointe à la Maire en charge de l'environnement, a proposé mi-mars au Conseil de Paris un Plan de prévention du bruit dans l'environnement qui permettra des avancées concrètes pour la qualité de vie des habitants.

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est un document réglementaire, issu d'une directive européenne, qui a pour objectif de prévenir et de réduire le bruit dans l'environnement. Il se concentre notamment sur les infrastructures de transports, qui constituent la première source de nuisances sonores dans les zones urbaines denses. Les cartes du bruit routier à Paris confirment l'exposition des habitants sur les axes de circulation, en particulier à proximité du boulevard périphérique. 11% des Parisiens sont ainsi soumis à des niveaux de bruit supérieurs aux recommandations.

Ce projet de PPBE, élaboré par la Ville de Paris en concertation avec les services de l'État, se fonde sur la consultation réalisée en 2012 dans les mairies d'arrondissement et sur internet, à laquelle de nombreux Parisiens ont participé. Il contient 34 actions réparties, en trois grands thèmes : évaluer, sensibiliser et agir. La majorité des mesures est consacrée à la diminution du bruit routier à la source ainsi qu'à la prise en compte de l'environnement sonore dans les politiques d'urbanisme et de construction.

Comme le prévoit le Code de l'environnement, le projet de PPBE est désormais mis à disposition des Parisiens : ils ont jusqu'au 2 juin pour formuler leurs remarques, en ligne ou sur les registres disponibles dans les lieux publics. Leurs contributions seront annexées à la version définitive du Plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) lors de sa présentation finale au Conseil de Paris à l'automne 2015.

[>> Tout savoir sur la consultation publique](#)